



Aux entreprises Partenaires

lycée polyvalent
P. Mendès France

académie
BRETAGNE
Éducation
nationale

lycée des Métiers
Bâtiment et énergétique

CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Bâtiment durable
Bretagne



**PARTICIPEZ A LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS, EN
VERSANT**

**VOTRE FRACTION DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
au lycée Pierre Mendès France**

Madame, Monsieur,

Près de 1100 élèves, étudiants et apprentis préparent chaque année un CAP, un Bac Professionnel ou Technologique, un BTS ou une licence professionnelle au sein du lycée Pierre Mendès France.

Afin de maintenir la qualité et le bon niveau des formations, de réussir l'intégration de nos élèves dans le monde professionnel, le lycée se doit de régulièrement renouveler ou compléter ses équipements. La taxe d'apprentissage participe **d'une manière essentielle** à leur financement et ainsi à la modernité de nos espaces d'apprentissages professionnels dont dépend, pour partie, l'efficacité de notre enseignement.

Vous trouverez, au verso, les procédures à suivre pour verser votre taxe d'apprentissage à notre établissement.

Je vous remercie par avance de votre précieuse participation et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

G. GEHORS

Proviseur



Fraction de 13 %

Le lycée Pierre Mendès France est habilité à percevoir la fraction de 13% (anciennement hors-quota ou barème) de la Taxe d'Apprentissage. Le versement est à effectuer, avant le 1^{er} Juin 2021, par chèque ou par virement bancaire, directement à l'établissement :

LYCÉE PIERRE MENDÈS FRANCE

34 RUE BAHON RAULT

CS 86906

35069 RENNES CEDEX



GPS
Récepteur GNSS



Réalité virtuelle



Banc didactique



Station Totale

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1350	0000	0010	0537	030

BIC
TRPUFRP1

A l'issue de votre versement, l'établissement vous adressera **un reçu libératoire**.

Dons en nature

Les dons en matériel ou matériaux sont possibles toute l'année, dès lors que leur **utilité pédagogique est validée au préalable** par le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Après accord du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, la facture TTC correspondante aux dons devra comporter la mention "**au titre de la taxe d'apprentissage – salaires de l'année 2021**".

Une **attestation de l'utilisation pédagogique** des équipements et un **reçu libératoire** vous sera adressé dès réception de votre facture après livraison des matériels ou des matériaux. Le montant de la facture est directement déductible de la taxe à payer.

Promesse de versement

Afin de faciliter l'édition **du reçu libératoire**, merci de compléter les éléments ci-dessous et de nous les faire parvenir :

Par voie postale : Lycée Pierre Mendès France, 34 rue Bahon Rault, CS 86906 35069 Rennes Cedex,

Par mail : ce.0350030t@ac-rennes.fr

VOTRE ENTREPRISE		RESPONSABLE DE LA TAXE	
Nom de votre entreprise		Nom et Prénom	Téléphone/Mail
Adresse			
Numéro de SIRET			

Règlement d'un montant de par :

Chèque, à l'ordre de l'agent comptable Pierre Mendès France avec le libellé TA2021 13%

Virement bancaire → merci de préciser la mention TA 2021 13%